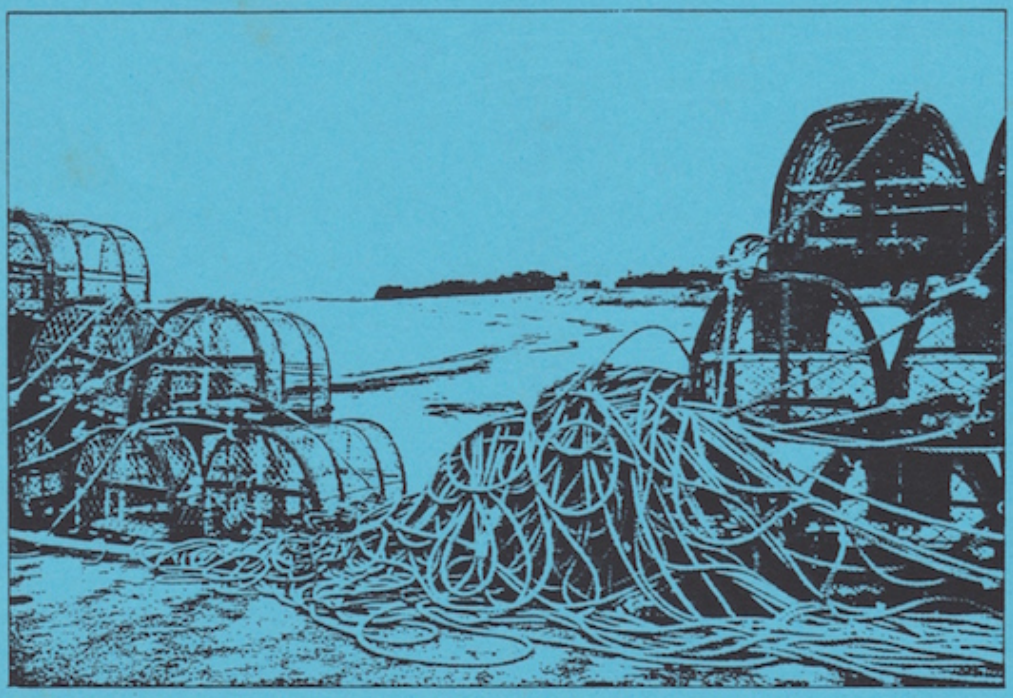
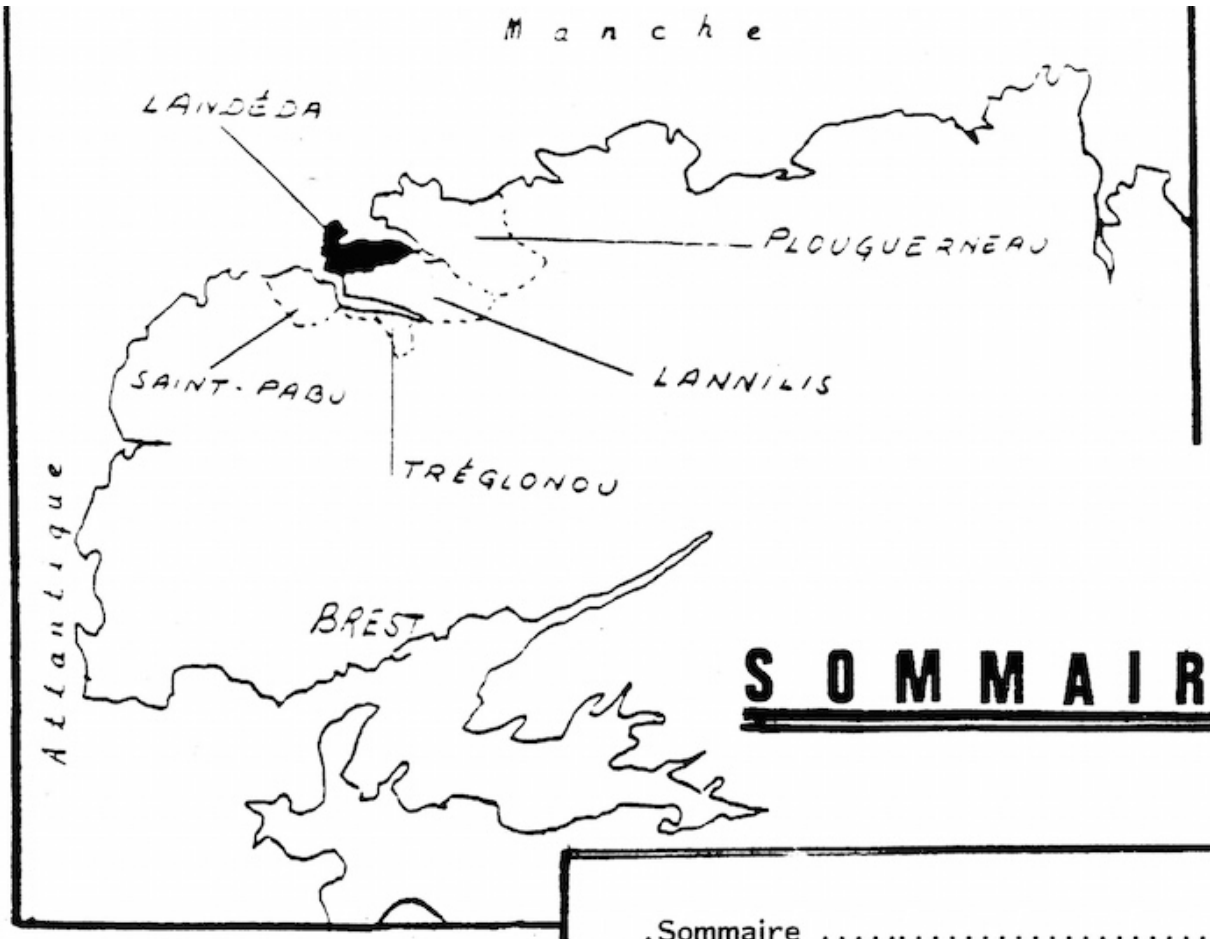
les cahiers de landeda



AMICALE CULTURELLE
DE LANDEDA

SEPTEMBRE 89
N° 23
15 francs



SOMMAIRE

.Sommaire ..... p 1

.1917. Les américains à l'ABER-WRAC'H..... p 3

.Les châtaignes de LA MOTTE..... p 6

.De la cale à la Bretonne. Mes grands aînés..... p 9

.Landéda sous la Monarchie de Juillet..... p 12

.Par les nuits les plus longues(fin) p 20

.Cahiers de doléances de Broüennou (1789)..... p 23

.Activité de l'amicale..... p 30

.Publicité..... p 2
31
32
couverture

les cahiers

de

landeda



No 23

1917. Les Américains à l'Aber-Wrac'h

L'île d'Erc'h encore appelée île au Four est sise en Plouguerneau sur la rive droite de notre Aber.

On l'appelle également Ile des Américains et cette appellation a intrigué bien des touristes.

Nous faisions, dans notre cahier N° 15 de Septembre 1987, allusion à certaine frégate américaine qui, en 1812, remonta l'Aber jusqu'à Paluden et, ne pouvant (ou ne voulant) pas quitter l'estuaire, y séjourna 3 années en toute quiétude.

En 1916, au cours du conflit 1914-1918, la flotte alliée subissait de lourdes pertes, victime du harcèlement incessant des sous-marins allemands.

De nombreux américains, quoique sujets d'un pays neutre, avaient péri au cours de ces naufrages à tel point que les U.S.A. décidèrent en Janvier 1917 de s'allier aux puissances de l'Entente (France, Angleterre, Belgique, etc...) leur apportant d'importantes ressources en armes, matériel, argent et troupes fraîches.

La guerre aéro-navale n'en était encore qu'à ses débuts. Sous l'impulsion de nos nouveaux amis se créèrent rapidement 6 bases d'hydravions de surveillance à l'île Tudy , Camaret, Brest, Penzé, Tréguier et l'Aber-Wrac'h.

Depuis 1917 existait aussi , à Guipavas, une base de dirigeables qui se tenait en relation avec tous les centres nouvellement créés. Ces grands "cigares" jaunes survolaient souvent nos côtes, excitant, à l'époque, la curiosité et l'admiration de tous.

C'est en Janvier 1917 que s'installèrent sur l'île d'Erc'h, les premiers occupants du site. On vit se dresser rapidement sous la direction du Génie militaire américain, des baraques en bois, en fibro ciment, de grandes tentes et, peu après, deux vastes hangars, dont il reste encore les grandes assises en ciment sur lesquelles reposèrent les pylones. Le camp subsistait en autonomie complète disposant d'une centrale électrique, de T.S.F., d'une grande réserve d'eau et même d'un colombier abritant des pigeons voyageurs.

L'effectif de la garnison s'élevait à 477 hommes encadrés par 40 officiers.

...

19 hydravions à coques trouvaient place dans les hangars mais restaient souvent à flot amarrés à des corps morts.

Un slipway à pente douce permettait la mise à l'eau de ces appareils au moyen d'un chariot sur rails.

Une autre cale , à l'Est, était destinée au débarquement du personnel et du matériel. Les vestiges de ces deux constructions subsistent encore.

Notre port connut alors une extraordinaire animation: grandes chaloupes de ravitaillement ou de permissionnaires, vedettes des officiers et même un étrange hydroglisseur que propulsait une hélice aérienne. Cette grande barge, très rapide par temps calme, n'était guère fiable dans les fortes houles du large. Son existence fut bien éphémère. Le cable de la grue qui la remontait sur le quai cassa net et l'engin se brisa dans la grève.

Chaque soir, les permissionnaires, aux bérets blancs, débarquaient soit à l'Aber-Wrac'h, soit à Plouguerneau, envahissant cafés et restaurants à la grande satisfaction des commerçants locaux. Fort généreux, ils offraient du tabac, du chocolat, du pain, de ce pain blanc à base de farine de riz près duquel notre pain de guerre grisâtre faisait triste mine. Pour les enfants ils étaient les grands dispensateurs de cacahuètes, de bonbons et surtout de ce tout nouveau chewing gum que les gosses d'alors machaient sans arrêt et étiraient hors de la bouche .



Entente cordiale Deux marins américains encadrent M. Pouliquen de Plouguerneau

Ajoutez à cela, une armada de véhicules automobiles qui assuraient le transport de Brest du matériel, du ravitaillement et du personnel. Le petit train départemental se chargeait des pièces encombrantes: éléments de baraques, wagonnets et rails du chemin de fer Decauville, chassis métalliques, etc...

De gros camions à bandages pleins, à transmission par chaîne assuraient aussi la navette avec la ville voisine.

Ils eurent la vie dure et vendus aux Français roulèrent de nombreuses années après la guerre, cahottant à loisir dans les innombrables nids de poules qui agrémentèrent longtemps encore les chemins de notre région.

Entre Plouguerneau et l'île, on avait aménagé une voie carrossable où, à marée basse, on voyait circuler les charrettes de Plouguernéens promus au rôle de transporteurs.

Cette base de l'île d'Erc'h n'eut guère l'occasion de manifester son utilité. La première et unique mission stratégique remonte au 20 Octobre 1918 (l'armistice fut signé le 11 Novembre !).

Il ne restait plus dès lors qu'à faire disparaître cette éphémère communauté. On autorisa les autochtones à participer à sa démolition. De l'Aber-Wrac'h on pouvait voir, dans un fracas de coups de haches ou de marteaux, s'écrouler comme châteaux de cartes, toutes ces belles baraques en excellent pin d'Orégon dont le bois, précieusement et laborieusement récupéré était encore utilisé chez nous bien des années après la Guerre.

Nos amis d'Amérique laissèrent dans notre région un excellent souvenir. Des idylles se nouèrent avec quelques jeunes filles du pays qui épousèrent leur marin yankee et le suivirent outre Atlantique.

Peut-être parle-t-on encore de l'Aber-Wrac'h ou de Plouguerneau quelque part au fond de l'Arkansas, de l'Ohio ou de la Californie?

G. MENUT

Sources :
Mouez Plouguerne
Souvenirs personnels.



L'Américain aux yeux clairs comme ceux des marins...



Les Châtaignes de LA MOTTE

"Les châtaignes doivent être mûres dans le bois de la Motte. Demain, on va faire un tour". L'information lancée pendant la récréation de l'après-midi, un mercredi d'octobre, venait apparemment de Kerheulguen, car, le lendemain, le repas de midi rapidement expédié, c'est Alexis, habitant du quartier précité, qui prit la tête des opérations en conduisant sur le territoire de LANNILIS une bande de sept ou huit amateurs de châtaignes, munis de musettes pour ramener le butin. Nous nous promettions une abondante récolte de beaux fruits vernis que nous ferions griller à feu vif sur le foyer de la cuisinière dans une vieille poêle percée de multiples trous.

Notre départ du bourg ne passa pas inaperçu et l'on se demandait sans nul doute où nous allions d'un air si décidé.

Un peu avant la gare nous avons tourné à droite pour nous engager en territoire inconnu par des voies charretières aux profondes ornières, mais sans boue, heureusement, car le temps était sec. Sur les talus, des ajoncs ayant perdu leur parure éclatante de l'été, des arbustes aux feuilles jaunissantes et commençant à tournoyer avant de venir finir en terreau le long du chemin.

Après avoir parcouru deux ou trois kilomètres, nous sommes parvenus à destination: le bois de LA MOTTE.



CHAPELLE DE LA MOTTE.

Aussitôt à pied d'oeuvre, nous nous sommes mis à ramasser les châtaignes tombées, les unes sorties de leurs bogues, les autres qu'il fallait libérer de leur carapace épineuse en les écrasant sous nos sabots. La récolte s'annonçant maigre, Alexis décida que les plus lestes allaient grimper aux arbres pour en secouer les branches. Aussitôt dit, aussitôt fait!. Subitement les châtaignes se mirent à pleuvoir et à s'enfoncer dans l'herbe avec un bruit mou. Le contenu des musettes devenait intéressant et chacun se réjouissait, la conscience quand même quelque peu mal à l'aise à cause du procédé peu loyal employé.

C'est alors que la justice immanente se manifesta !. Tout à coup, nous vîmes apparaître sur le talus d'un champ voisin un homme à l'allure sportive qui, sautant dans le chemin, se trouva parmi nous avant que nous ayons eu le temps de réagir et de nous enfuir.

Le propriétaire des lieux -car ça ne pouvait être que lui- nous attrapa par une oreille, un camarade et moi et nous gronda très fort pour notre intrusion sur ses terres.



Il nous demanda nos noms et adresses. Nous répondîmes en pleurnichant et en promettant de ne plus recommencer. Nos musettes furent confisquées, bien évidemment. Après quoi, l'homme nous libéra en insistant qu'il attendait la visite de nos parents pour la réparation des dégâts. Commission fort difficile à faire, comme bien on pense!.

...

Entre temps, le reste de la bande s'était volatilisé: tous avaient pris le large sans demander leur reste, y compris ceux qui étaient montés aux arbres et qui en étaient descendus encore plus vite qu'ils n'y étaient grimpés. Nous les retrouvâmes plus loin sur le chemin du retour, retour qui fut loin d'être joyeux comme l'aller. Les châtaignes qui avaient pu être "sauvées" furent partagées mais l'expédition ne fut pas la réussite que nous avions escomptée.

Evidemment, il n'était pas question de se glorifier de l'aventure à la maison !. Les réponses aux questions sur l'emploi du temps de l'après-midi furent on ne peut plus évasives !.

Je pensais, l'incident clos, mais il allait connaître un épilogue tout à fait inattendu le dimanche suivant.

D'assez bonne heure, le matin, me trouvant dehors devant la maison, qui vois-je paraître à l'entrée de la route de Poulmanou?! Le "monsieur de La Motte" en personne, porteur d'un sac de serpillière dont je ne pouvais deviner le contenu.

Je n'ai eu que le temps de rentrer précipitamment et de me planquer discrètement dans une pièce contiguë à la cuisine. Pour moi, il n'y avait pas de doute possible : le propriétaire du bois de châtaignes, muni de mon adresse, venait réclamer à mes parents le montant des dégâts. J'attendais dans l'angoisse et effectivement on frappe à la porte de la cuisine. Ma mère alla ouvrir et s'exclama ! "Tiens ! C'est toi, Yves: qu'est-ce qui t'amène ?"(Moi je savais bien, ce qui l'amenait et je crevais de peur .) . "Je suis venu t'apporter quelques pommes, Renée..." Et ils parlèrent un long moment, de tout, sauf des châtaignes. Je me disais : "Il finira bien par en parler puisque c'est pour cela qu'il est venu". Mais non, l'entretien s'acheva et "Yves" prit congé! Ouf! J'osai enfin sortir de ma cachette. Je demandai hypocritement: "qui est-ce monsieur qui est venu apporter des pommes?"

J'appris alors que ma mère, orpheline de très bonne heure, avait été placée comme employée de maison chez le Docteur LE BOT, à Lannilis. Elle avait élevé Yves qui s'était établi au manoir de LA MOTTE. C'est lui qui est devenu plus tard sénateur-maire de LANNILIS.

Je n'ai pas osé, ce jour-là, raconter à ma mère l'expédition aux châtaignes je me contentai de me trouver fort soulagé par la fin heureuse de l'aventure



Textes et illustrations de
Georges LE GENDRE

DE LA CALE A LA BRETONNE (1)

MES GRANDS AINES

Durant les longs mois d'hiver, lorsque nature et silence portent à la réflexion et ramènent les souvenirs : Mes Grands-Aînés reviennent attachants et totalement présents pour animer ma rue.

C'est alors le Grand Retour en arrière, la vision de l'enfant, le regret du passé et le merveilleux du moment !.

Mes plus proches voisins : Monsieur et Madame AUTRET. Ils sont gardiens des "petits phares" : la Palue et Saint-Antoine. Madame AUTRET porte coiffe et Monsieur AUTRET est un solide gaillard. Ils entretiennent avec passion les phares et leur potager (2); l'allée du phare de la Palue est superbe, resplendissante de ses stachys que nous appelons "oreilles de lapin", et du parfum de ses roses anciennes. Contigu à cette allée s'étend le jardin de Monsieur PERRIN (3) où Madame LE ROUX Fine travaille inlassable, discrète, gentille.

Sur le pas de la porte : "le café du port"(4). Madame UGUEN: Dikou, pour tout le monde, attend. Les gars de Mogueriec et du "Sud" arrivent et peut-être les Sénans; je les aime les Sénans, ils sont généreux et sympathiques. Les bateaux s'amarrent aux "corps morts" dans une grande effervescence et chacun se retrouve dans le bar dans la chaleur et le bruit. C'est le moment d'aller chercher le tabac à priser de Grand'Mère! Quelle fête, quelles odeurs !, le sel, les embruns, l'huile de lin sur les cirés, les gros baisers sur les barbes "oubliées" et le cornet de bonbons toujours offert avec plaisir ; le tintamarre des sabots de bois sur le sol (5) et les immenses boutocs garnis de bouteilles! On achète du tabac : à fumer, à chiquer (role et garotte), parfois un briquet à mèche "amadou" et surtout on casse la croûte, mais quels vrais "casse-croûte"!, pain, sardine à l'huile et oignon ou immenses tartines au paté Hénaff.

Les canots à quai font la joie des chenapans que nous sommes; Dieu merci ! Filles comme gars , nous savons "godiller". Quelle heure peut-il être... 18 H sans doute... Grand'Père RIOU, appuyé sur sa canne, assis sur la murette, converse devant chez lui avec Mémé SALOU. Nous avons rentré les chèvres dans la cour, chez nos amis OULHEN, terminé nos corvées de lait à la ferme et d'eau à la pompe (6). Les tas de "bijinn-du" (goémon noir) sont bien alignés près de la petite gare et ce soir, on se fera une bonne partie de saute-mouton, puis une chasse bruyante aux hannetons !.

...

Madame GLAIZOT, ombrelle et longue robe et sa fille Magdeleine rentrent du thé chez Mademoiselle SAGOT et saluent au bas de la côte Madame et Monsieur DE CHATILLON toujours si affables ! Mademoiselle Magdeleine est notre catéchiste, au mois de Marie en Mai, repliés (en raison de la guerre) sous les frondaisons du château de Monsieur DE CHATILLON, nous prions pour nos papas absents et pour tous les papas en danger dans le monde. Nous réalisons les dures réalités du moment, (sans trop comprendre) maudissant ce Père Noël à la hotte toujours vide; mais nous sommes des enfants, insouciants et confiants, vivant totalement aux rythmes des saisons.

Monsieur et Madame SIMON reviennent des champs. Monsieur SIMON est retraité des chemins de fer. Ils habitent la maison du gardien de la propriété de Monsieur DE POULPIQUET. Ils cultivent un grand jardin derrière l'usine de ST ANTOINE (7). Ils n'ont pas d'enfant. Le dimanche, Monsieur SIMON est superbe ! veste noire, pantalon rayé, sabots, petit gilet, chapeau et montre à gousset. Madame SIMON est toujours vêtue de manteaux noirs et longs, de chaussons dans des "caoutchoucs" et d'un bonnet. Elle a des yeux petits mais si bleus, si bleus! et elle a aussi un énorme sac à main si plat qu'il semble toujours vide. Monsieur et Madame SIMON croisent Tante Thérèse et Tonton Joseph MENUT. Ils vont chercher le lait à Pen-ar-Stang. Vous me manquez beaucoup Chers Tante et Oncle. Je revois encore le costume marin de Tonton, le bonnet de laine de Tante toujours si bien arrangée... et le pot-à-lait en aluminium ! Voici Mademoiselle Marie TALARMAIN, petite, trotte-menu. Elle rentre d'une visite à sa cousine Fine. Puis "rapide" sur son vélo, Madame BROISE. Que vous êtes gaie, chère Madame BROISE, que vous êtes coquette , vous aimez tant la vie et votre bicyclette! Sur la cale, les frères PERHIRIN et Monsieur François-Marie OULHEN parlent de la force du vent et de l'état de la mer sur les roches du Libenter. Seul, à sa fenêtre, Monsieur CALLOCH regarde le port : sa petite fille Jacqueline est partie. Il va falloir être courageux ! Et puis, venant du côté de la poste, un air d'harmonica ! C'est Albert, notre cordonnier, sa démarche, sa truculence et tout ce qu'il amène de sa chère caserne et de tous les aînés qui s'y trouvent, nombreux et si attachants!.

Il faudra en parler une autre fois car "mon papier" est long... et ne pas oublier non plus les figures si pittoresques des Anges et de ST ANTOINE. Je me dois de citer aussi Grand'Mère Francine qui vivait ici chez moi. Je te revois toujours avec ta si belle "chicolodenn"(8), ton tablier aux grandes poches où tu enfouis ta tabatière, et ton tricot-chaussettes, la 5ème aiguille du jeu dans ta coiffe bien placée sous le cordon noir au cas où 1/4 d'heure se trouverait trop "libre" dans la journée.

Je vous remercie , vous tous, mes "Grands-Aînés" et je vous aime.

...

Vous nous avez marqués par votre sens de l'honnêteté, du travail bien fait, du courage, de la simplicité. Vous étiez admirables sans le dire, et de parfaits mais très discrets modèles. Debout , forts comme les rochers de nos côtes !.

En ce jour, je vous rends hommage. Je ne sais si dans ma "tête" le temps est à la guerre, ou si elle est finie ! Qu'importe, ce fut le temps d'un enfant heureux et reconnaissant!.

Je veux associer à ces souvenirs tous les copains et copines que nous étions alors, nombreux, une trentaine (environ). Je crois qu'ils me l'accordent, car comment oublier ?

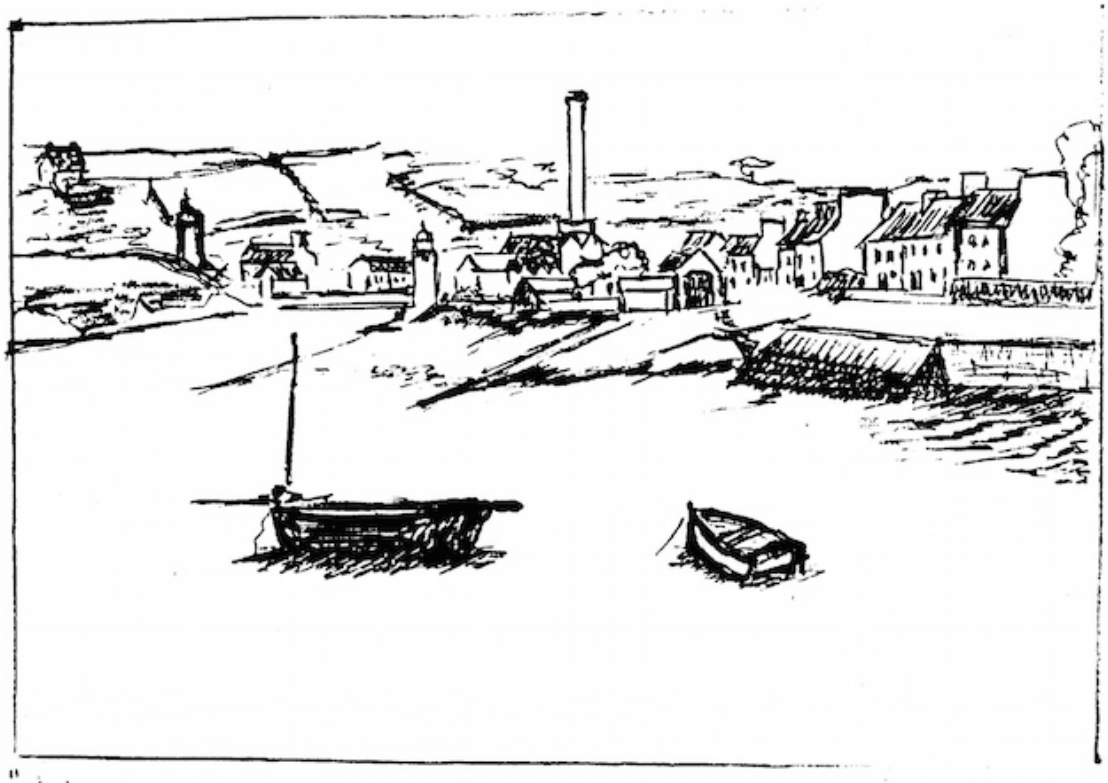
Certains s'en sont allés nous attendre quelque part, mais nous ne sommes en rien séparés d'Eux ni par le coeur, ni par la pensée, ni surtout pas par notre "vécu d'Enfance".

A TOUS

Paulette LE VERGE-LE ROUX
27.04.1989

NOTES :

(1) L'usine bretonne, traitement des algues ---> iode
(2) Aujourd'hui, propriété de Monsieur MAO
(3) Monsieur PERRIN : Directeur de l'usine
(4) Actuellement : le Welcome
(5) Bien avant les bottes, sabots de bois rehaussés de "guêtres" en caoutchouc
(6) L'eau n'était pas encore au robinet
(7) Aujourd'hui salle des fêtes
(8) Coiffe de ST POL DE LEON



"L'ABER-WRACH" AUTREFOIS - P. Le Verge

LANDEDA
sous la Monarchie de Juillet

LES DECES

Entre le 9 Août 1830 et le 24 Février 1848, 890 personnes décèdent à Landéda. Ce nombre ne comprend que celles qui sont originaires de la commune et ne tient pas compte des décès à Landéda de personnes étrangères.

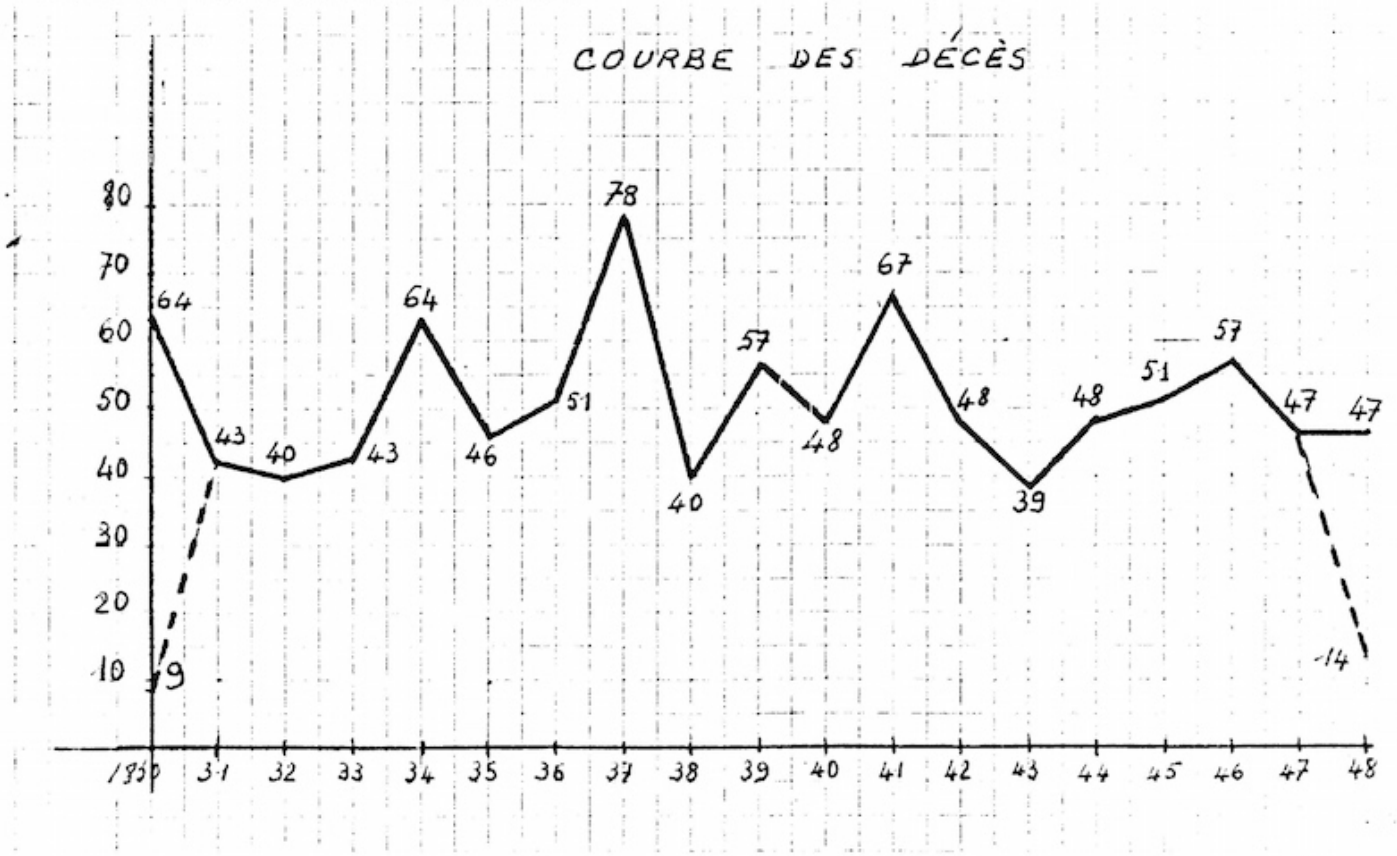
Le graphique ci-dessous traduit l'évolution du nombre des décès dont le nombre annuel oscille entre 39 et 78.

On relève 3 sommets :

.1834: 64 décès dus à une forte mortalité infantile (30 enfants de moins en 5 ans). C'est aussi une année de choléra, maladie qui a déjà fait des ravages en France en 1832.
Cette année-là, on relève les décès de 2 enfants de 6 et 13 jours chez JM. Thomas, de 2 enfants de 9 et 18 jours ches JF. Omnès et de 2 autres de 3 mois et 2 ans et demi chez G. L'Hostis.

.1837: 78 décès dont 27 enfants, mais une répartition frappant toutes les tranches d'âges.

.1841: 67 décès dont 26 enfants.



OBSERVATIONS GENERALES

1- de 0 à 5 ans.

On note une forte mortalité infantile.

Les graphiques sont particulièrement éloquents. La première colonne indique le nombre d'enfants décédés avant 5 ans. Ce sont 347 enfants, garçons et filles qui n'atteignent pas cet âge, soit 38,98% des décès.

Sexe masculin.

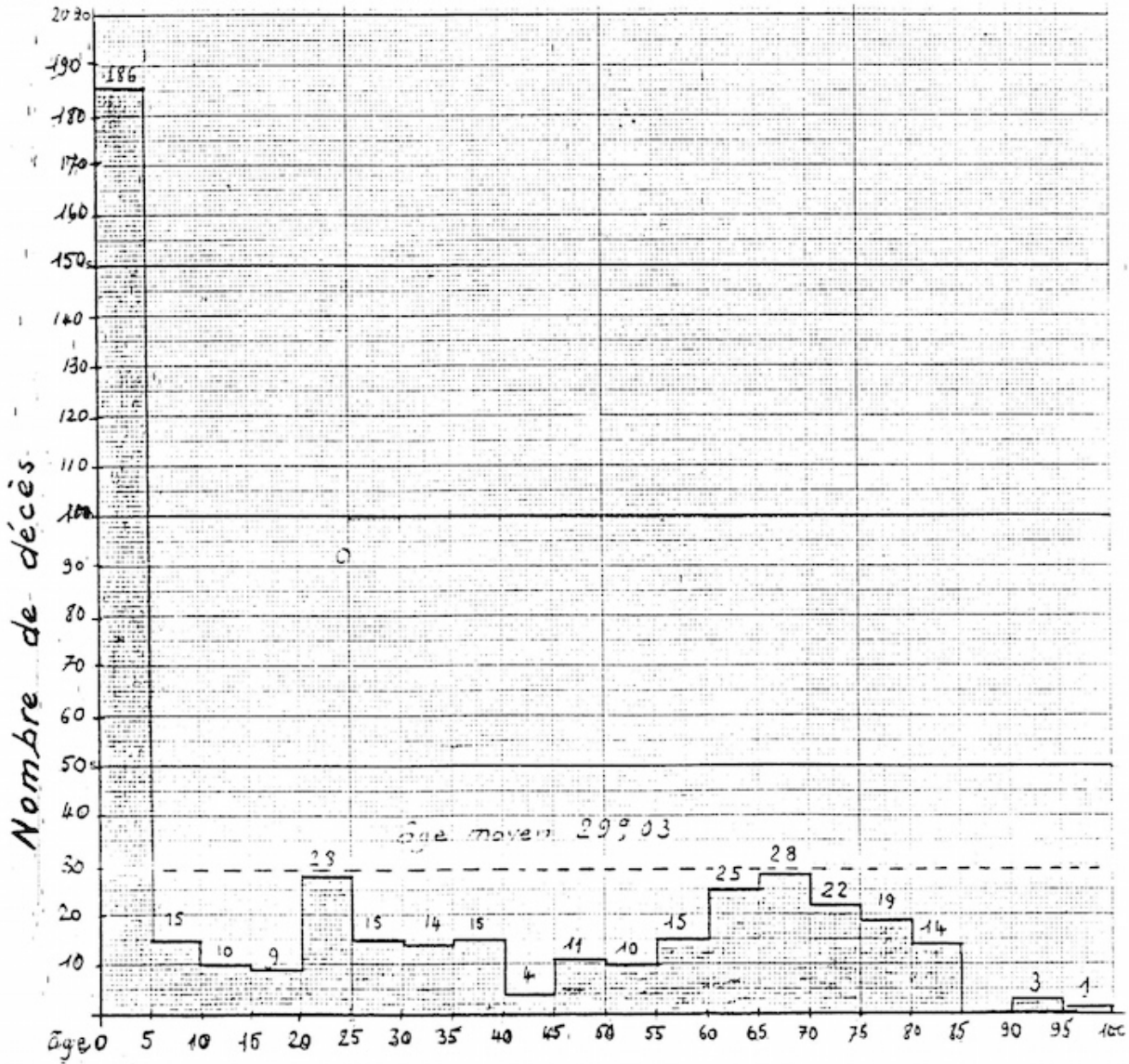
Sur 444 décès touchant le sexe masculin, les garçons de moins de 5 ans sont 186 (41,98% du total). Ils se répartissent ainsi:

-34 portés "enfant anonyme mâle ou de sexe masculin" n'ayant vécu qu'une minute ou quelques minutes.

-46 n'ont pas vécu 1 mois,

-42 sont morts entre 1 mois et 1 an,

-64 entre 1 et 5 ans.



Sexe féminin

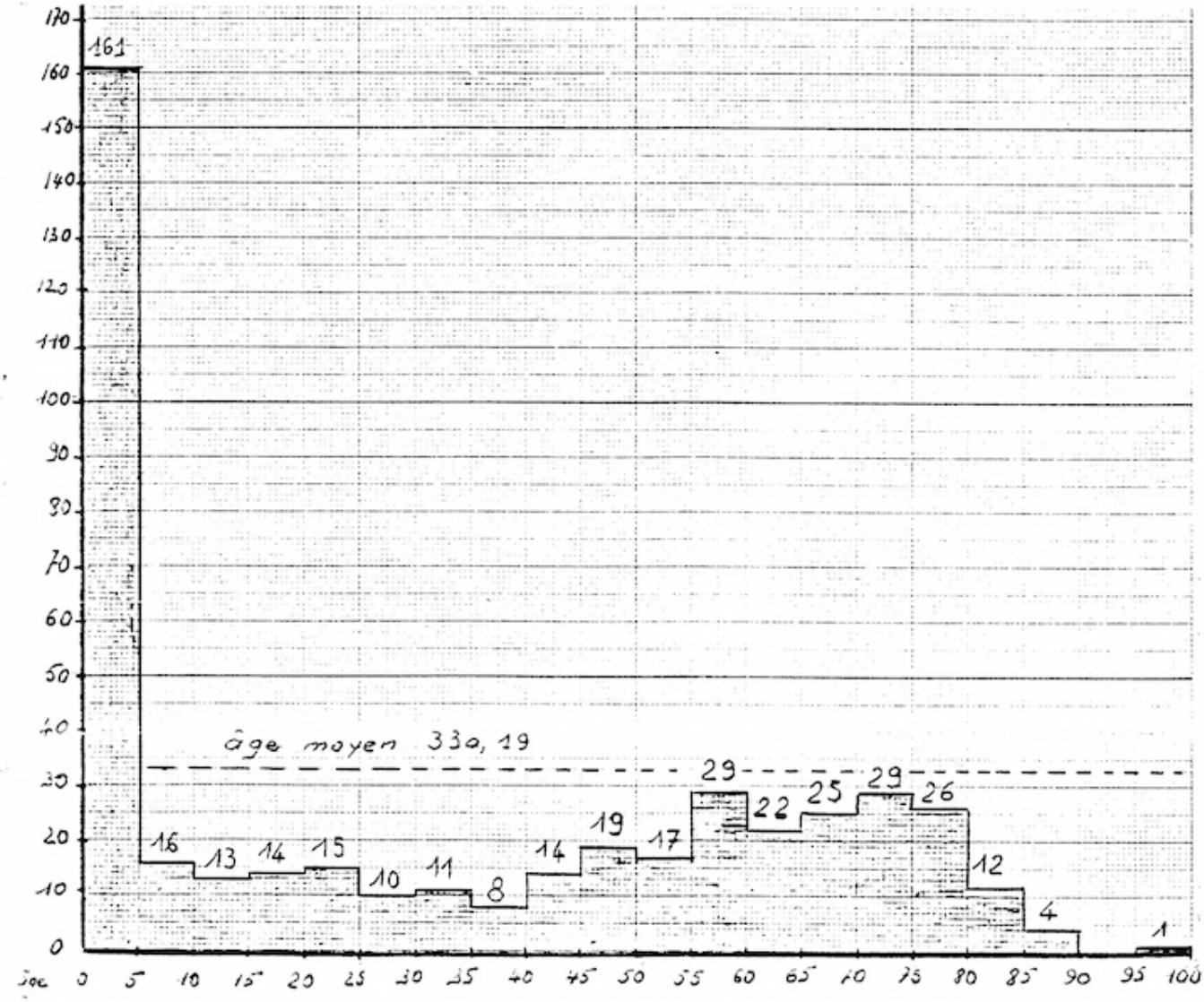
On compte 446 décès dont 161 filles (36,09%) de moins de 5 ans :

-31 déclarées "enfant anonyme femelle ou de sexe féminin".

-38 n'ayant pas vécu 1 mois.

-32 décédées entre 1 mois et 1 an.

-60 entre 1 et 5 ans



Avant 5 ans, les garçons meurent davantage que les filles. Mais pourquoi cette mortalité infantile si importante ? Manque d'hygiène, mauvaises conditions (naissances dans des maisons dépourvues de tout confort), santé délabrée des mères fatiguées par un dur travail et par des maternités rapprochées, malnutrition, sages-femmes, certes de bonne volonté mais manquant de formation. Toutes raisons jouant un rôle dans cette hécatombe d'enfants.

Et ces 65 enfants "anonymes" qui n'ont pas même un prénom, ont-ils été seulement ondoyés, c'est-à-dire baptisés sans l'observance des cérémonies de l'église ? Les déclarations ne le mentionnent pas puisque rédigées à la mairie. En l'absence de registres paroissiaux, nous ne pouvons que nous reporter aux cahiers paroissiaux précédemment tenus par les recteurs. On y relève que les enfants anonymes étaient ondoyés ou baptisés par la sage femme habilitée à administrer le sacrement du baptême (voire par une personne de la famille comme le 31 Juillet 1724, cet enfant ondoyé par sa tante maternelle) en conformité avec l'ordonnance synodale de Bossuet (1691) prescrivant "Enjoignons aux curés d'avertir les pères qu'il ne leur est pas permis de baptiser, ou, comme on appelle, ondoyer dans leurs maisons, leurs enfants qui se trouvent en danger de mort, s'il y a d'autres personnes, hommes ou femmes, capables d'administrer ce sacrement".

2- de 5 à 50 ans

Entre ces deux âges, le nombre des décès oscille entre 4 et 15 chez les hommes avec une poussée entre 20 et 25 ans (période du service militaire. Nous y reviendrons plus loin) et entre 8 et 19 ans chez les femmes. C'est dire que les femmes sont plus touchées que les hommes dans cette tranche d'âge, conséquence de la maladie, du travail, des naissances fréquentes.

3- après 50 ans

137 hommes dépassent 50 ans, soit 30,85 %

165 femmes dépassent 50 ans, soit 36,99 %

Dans cette tranche d'âge, la situation est inversée. Les femmes vivent plus longtemps, les hommes meurent plus jeunes: usure par le travail bien sûr, mais aussi par suite de l'abus de boisson. Pitre-Chevalier dans son ouvrage "la Bretagne" édité en 1844, écrit que, parmi les vices des Bretons, le vice principal est l'ivrognerie, ajoutant cependant: "qui n'excuserait ces vices communs à tous leurs pareils, en des hommes qui ont tant de vertus étrangères aux autres paysans".

Qu'on pense à la dure vie de labeur de ces hommes mal nourris, au travail pénible dans des conditions détestables. Ce n'est pas ici qu'on leur jettera la pierre !.

Un seul homme, une seule femme dépassent 95 ans!

C'est Pierre Donnard, cultivateur décédé le 13 Mai 1842 à l'âge de 96 ans. C'est Marie Le Duff, cultivatrice, décédée le 7 Décembre 1833 à l'âge de 98 ans !.

Ils apparaissent tous les deux comme deux exceptions et peuvent être considérés comme les doyens de Landéda à cette époque.

Espérance de vie à la naissance.

La durée moyenne de vie des hommes s'établit à 29,03 ans, celle des femmes à 33,19 ans (moyenne pour l'ensemble : 31,12 ans).

C'est ce que l'on rencontre aujourd'hui dans plusieurs pays d'Afrique noire (Tchad : 29 et 35 ans).

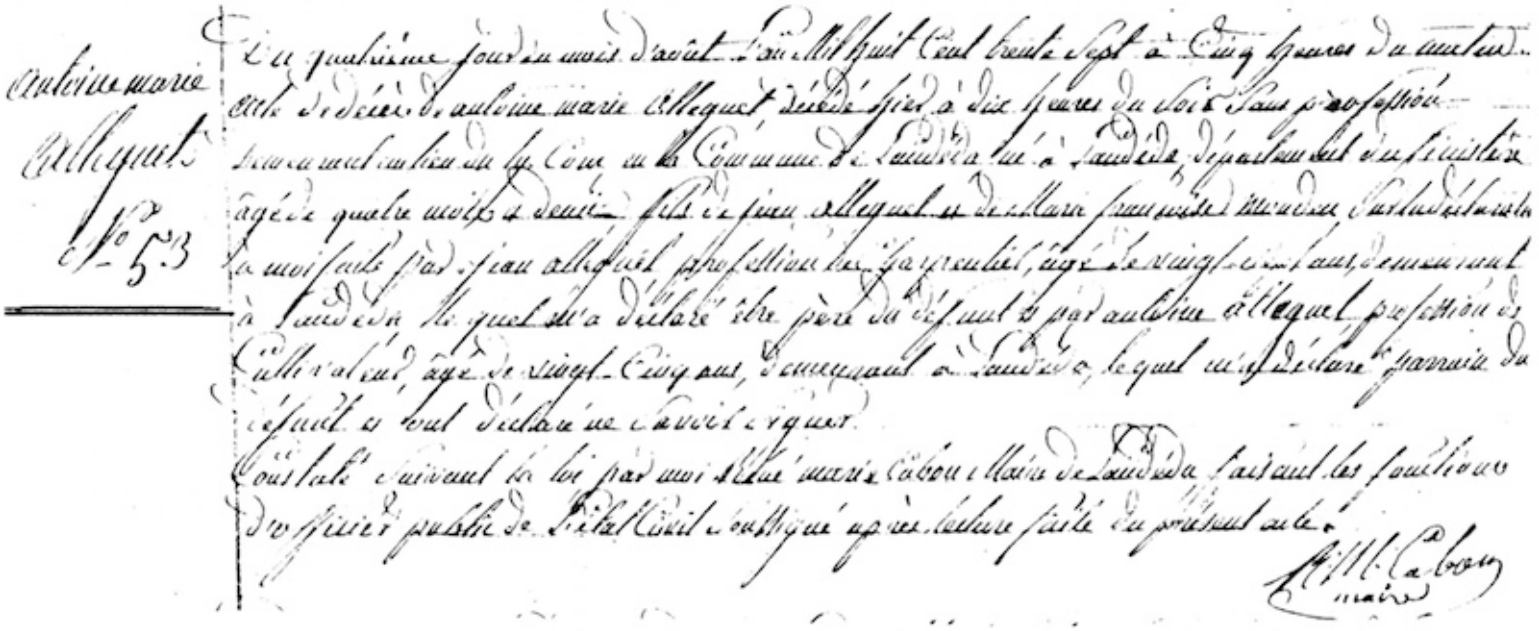
Quel progrès depuis.

En 1900, la moyenne pour les hommes était de 46 ans.

En 1975, les moyennes atteignaient 69 ans pour les hommes et 76,9 pour les femmes. En 1985, on arrivait à 71,2 ans et 79,4 ans.

En 1987, l'espérance de vie est passée à 72 ans pour les garçons et à 80 ans pour les filles !.

Entre 1830 et 1848, on devait considérer comme de très vieilles personnes celles qui dépassaient 50 ans !.


Catherine marie Allegouet
n°53

FEMMES DECEDEES A LA NAISSANCE (ou peu après)

En dépit des mauvaises conditions déjà signalées, on ne relève que peu de décès (même si c'est toujours trop) de mères lors de la naissance (ou peu après), alors que sont nombreux les enfants déclarés "anonymes".

-28 Octobre 1830 :	Marie-Françoise B...	l'enfant mourra à 16 mois
-12 Juin 1831 :	Marie Perrine G...	
-18 Décembre 1831:	Françoise P...	
-31 Décembre 1832 :	Marie-Françoise B...	l'enfant meurt à 4 mois
-29 Décembre 1834 :	Anne B...	son fils meurt à 2 ans
-29 Février 1836 :	Isabelle H...	mère d'un enfant mâle anonyme décédé le 22 Février
-23 Juin 1839	Marguerite K....	mère d'un enfant femelle anonyme né le 5 Janvier
-21 Juillet 1839 :	Jeanne Marie G...	l'enfant mourra le 10 Août
-19 Juin 1844	Marie B...	l'enfant mourra le 7 Juillet

UN ENFANT TROUVE

Comment était-elle arrivée à Landéda cette petite fille qui décéda à 3 ans, le 11 Juin 1839, chez Jean-Marie Tréguer à Kermenguy? C'était une enfant trouvée "dans le tour de l'hospice de Morlaix de père et mère inconnus".

Le cas n'était pas rare d'enfants abandonnés devant les hospices ou les maisons de religieuses cloîtrées. Une espère d'armoire tournante disposée dans l'épaisseur du mur servait à faire passer ce qui venait du dehors ou ce qui était destiné à l'extérieur, sans contact avec le public. Ce dispositif que l'on trouvait à la porte des hospices permettait de recevoir les nouveau-nés que les mères ne voulaient pas élever et leur conservait l'anonymat. Les enfants ainsi recueillis étaient alors dotés d'un prénom et d'un nom, ce dernier étant le plus souvent le nom du saint du jour. Mais pourquoi cette petite fille qui fut prénommée Marie Renée fut-elle affligée du nom "Endive" ?

Jean Giono évoque dans ses souvenirs ce passage dans le tour lorsqu'il rapportait aux soeurs Présentines de Manosque les souliers réparés par son père : "On me cala dans le tour. La terre cessa de me porter; d'un élan d'aile je m'en allais dans l'au-delà des murs, oublieux soudain de ma mère et du soleil, ivre de merveilleux..." Mais, lui, revenait et retrouvait et sa mère et le soleil !.

LES MENDIANTS

Grâce aux registres de l'état-civil, il nous est possible de nous représenter la société locale de cette époque. Ce qui frappe, à côté de personnes déclarées sans profession, c'est le nombre relativement important d'hommes et de femmes exerçant "la profession de mendiants". Si on en compte 23 dans les décès, il est certain qu'ils étaient nombreux dans la commune.

Leur moyenne de vie s'établit à 64,60 ans: 65,56 ans pour les hommes, 62,42 ans pour les femmes.

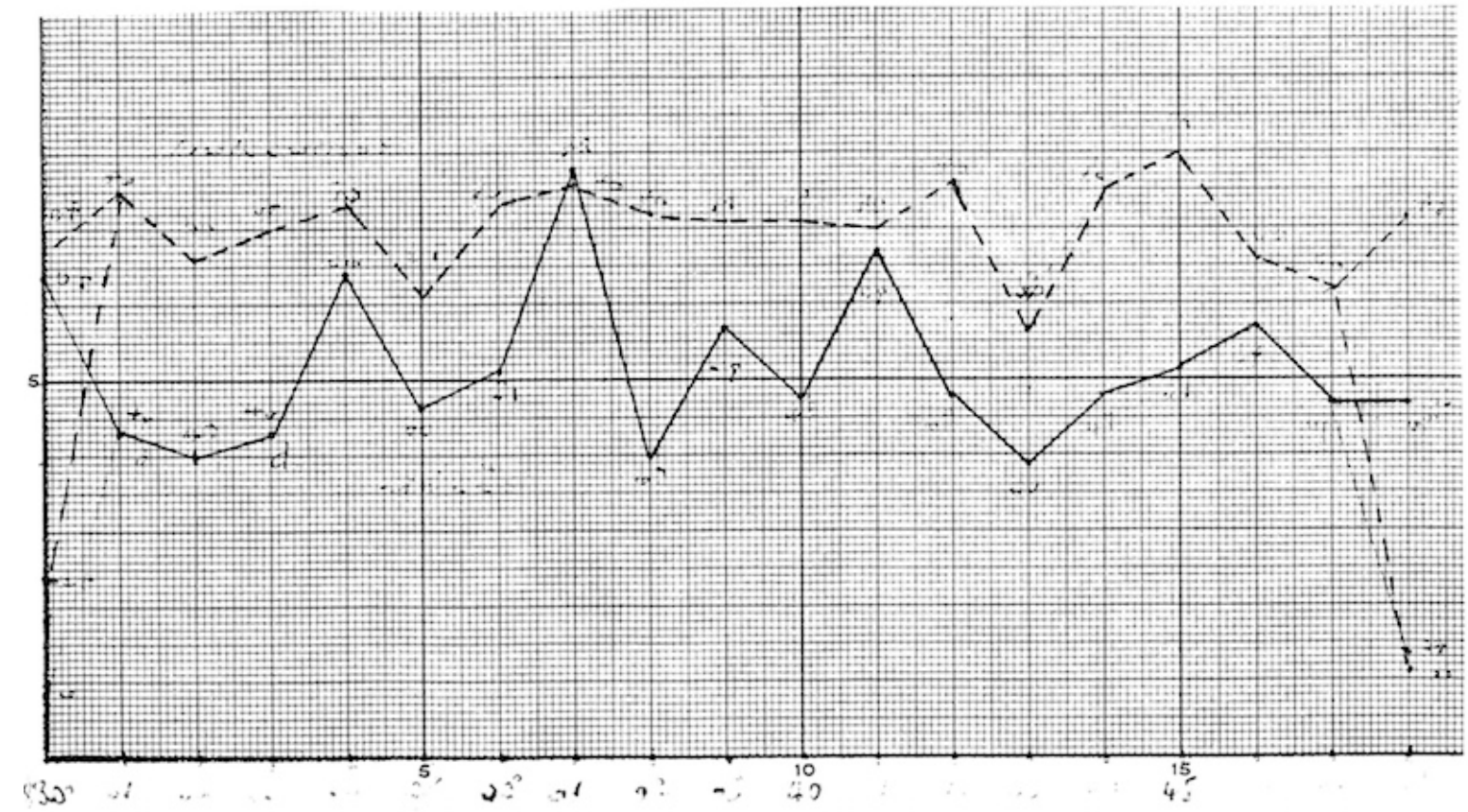
Chez les hommes, 2 meurent à plus de 80 ans, 4 entre 75 et 80 ans, 1 entre 70 et 75 ans.

Chez les femmes, une seule atteint 77 ans, une autre 72 ans. Il est remarquable de constater que les mendiants vivent plus longtemps que tous les autres habitants. Que penser ? Pour quelles raisons?

CONCLUSION

Evolution démographique

Avant 1830, la population s'élève approximativement à 1400 âmes en 1807 et à 1628 âmes en 1811 (Landéda et Brouënnou ensemble). Entre 1830 et 1848, la comparaison du nombre des naissances : 1228 et le nombre des décès : 890, fait apparaître un solde positif de 338. En



réalité, il faut déduire du nombre des décès, les enfants déclarés "anonymes" qui n'ont pas été enregistrés dans les naissances, ce qui ramène le nombre de décès à 825 et donne un solde positif de 403). Une seule année apparaît comme déficitaire, 1837 : 76 naissances, 78 décès.

C'est dire que la population -compte tenu des mouvements consécutifs aux mariages et aux changements d'exploitants agricoles- s'est accrue durant la Monarchie de Juillet, illustrant, sur le plan local, l'évolution constatée en France, bien qu'arrêtée un instant entre 1831 et 1836 (choléra en 1832, 1834).

Evolution de la population française :

1831 : 32,6 millions

1836 : 32,5 millions,

1841 : 34,3 millions

1846 : 35,4 millions.

A Landéda, on constate une progression de la population par rapport à la période impériale, même si les chiffres traduisent une grande approximation. On relève

-1980 habitants en 1835 (annuaire de Brest et du Finistère)
-2093 habitants en 1837 (conseil municipal du 16 Mai)
-2177 habitants en 1843 (conseil municipal du 15 Octobre)
-2000 habitants en 1843 (conseil municipal du 17 Décembre)???
-1800 habitants en 1844 (conseil municipal du 10 Mai)
-2100 habitants en 1845 (conseil municipal du 10 Août)

Le chiffre de 1844 est difficilement explicable compte tenu du nombre supérieur des naissances à celui des décès en 1843 et 1844.

Ce sont les registres de l'état-civil qui vont nous permettre de pénétrer dans la société locale de l'époque et d'en établir une image qui traduira au plus près la diversité sociale de la population.

J. MICHEL

Par les nuits les plus longues
(suite du N° 21)

La fête amicale eut lieu chez Mme veuve Paillier, route de la gare à Lannilis, dont le gendre, Jean Le Hir, à la demande de Rolland, avait accepté de prendre en charge deux agents du réseau. Le soir de ce 24 décembre, Claude Tanguy et les deux marins anglais qui logeaient chez lui soit les able seamen Harold Pickles et Roger Bartley (*), Amédée Rolland accompagné des marins et aviateurs qu'il hébergeait lui-même, vinrent boire le verre de l'amitié chez Paillier. La réunion se prolongea, abondamment arrosée. On en vint à chanter la « Marseillaise » et le « Tipperary », ce qui constituait une imprudence d'autant que les Allemands occupaient un hangar à proximité. La sentinelle en faction cette nuit-là aurait même été invitée à trinquer avec toute l'assemblée. On se sépara après moult libations, « Pierrot », « Jeannot » et « Sarol » restant coucher chez Jean Le Hir.

Le lendemain matin 25 décembre, à partir de Lannilis, l'un des radios lançait sur les ondes le message : « Les troènes sont en fleurs » et, vers 19 heures 45, Londres accusait réception par l'annonce « Joël aura un an au mois de juin ».

Peu de temps après, vers 20 heures 30, « Mao », « Sarol » Jean Person, Amédée Rolland et les deux radios « Jeannot » et « Pierrot » quittèrent le bourg par petits groupes avec aviateurs et marins. Ils gagnèrent le lieu de ralliement fixé à Bel-Air. Pour se faire connaître dans la nuit, il fallait siffler l'air de « Quand la Madelon ». Le docteur de la Marnière ne tarda pas à arriver au Brouennou à bord d'une ambulance conduite par Mlle Maguy Mestre, accompagné de Mme Niox et de plusieurs aviateurs. On avait pensé que ce moyen de transport, considéré comme prioritaire, permettrait de franchir plus facilement barrages et contrôles. Au total, l'expédition se composait de trente-deux personnes parmi lesquelles figurait « Sarol », l'adjoint de « Mao », qui devait se rendre à Londres pour prendre des ordres et communiquer des renseignements tout en convoyant trois sacs de courrier. Les gendarmes Derrien et Guillou surveillaient l'opération qui fut prestement menée comme si, en cette nuit de Noël 1943, la fortune voulait enfin sourire à ceux contre lesquels elle semblait s'être jusqu'alors acharnée. Guillaume Le Guen et les deux Coum prirent en charge les partants divisés en deux groupes, et les guidèrent, sans éveiller l'attention des sentinelles, jusqu'à l'île Tariec. L'opération « Felicitate II » réussit parfaitement. La mer était basse quand la corvette vint s'ancrer à peu de distance du rivage. Deux baleinières effectuèrent le va-et-vient avec le navire. Le « S. Phone » permit à « Mao » et à ses compagnons de suivre les différentes phases de l'embarquement sur la M.G.B. 318. Ils quittèrent Tariec, fort satisfaits quand ils apprirent que le navire appareillait.

Le 30 décembre, la B.B.C. diffusait le message « Jean Maurice (pseudonyme de Derrien) a sauvé le prestige de la gendarmerie française ». Paraissant s'adresser en particulier au gendarme Derrien, le message avait une tout autre portée ; il signifiait que l'ensemble des voyageurs était arrivé à bon port en Angleterre.

Dès le 27 décembre, Guillaume Le Guen eut un entretien avec Paul Hentic au sujet d'un nouveau départ d'aviateurs prévu le 19 janvier. Mais, le 6 janvier, « Mao » et son radio étaient arrêtés à Paris. Torturé par l'équipe Masuy-Fallot, avenue Henri-Martin, Hentic fut déporté à Dachau.

Son adjoint Pierre Jeanson (« Sarol ») revint en Bretagne en ce même mois de janvier. Il débarqua près de Portsall mais, à son tour, tomba entre les mains des Allemands et fut, lui aussi, déporté.

A la suite de ces arrestations, craignant sans doute que les agents ne parlassent sous la torture, compte-tenu en outre des nombreux déboires enregistrés lors des tentatives d'embarquement sur ce littoral d'accès difficile, les services britanniques ne donnèrent pas suite à leur projet. Ils avaient pourtant été très favorablement impressionnés par la réussite complète de l'opération du 25 décembre et ils étaient bien décidés à user de nouveau de ce procédé rapide d'évacuation, mais sur un autre point de la côte, d'un abord plus aisé.

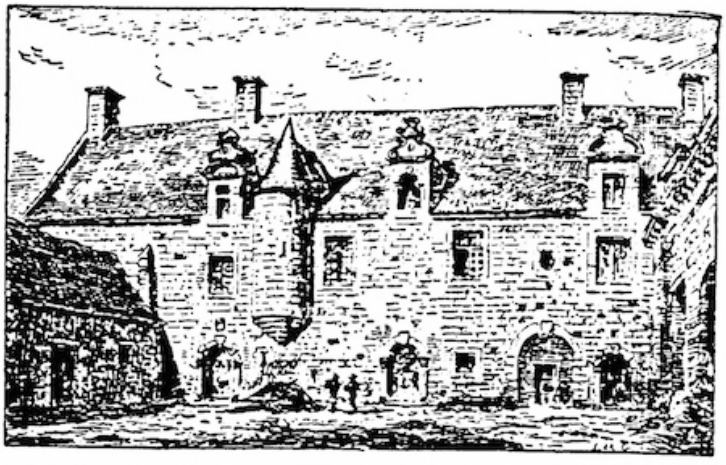
Le 22 mars 1944, un chasseur tomba en flammes au Bourg-Blanc. Le pilote avait sauté en parachute et était venu se réfugier dans la ferme Jaffrès en Prat-Ar-Garguy en Lambézellec. M. Kerbrat, du Bourg-Blanc, parti à sa recherche, ne tarda pas à le découvrir chez Jaffrès. Il prévint alors Bodiger qu'il connaissait depuis l'épisode Joseph Quirck du 20 novembre 1943. Louis Bodiger, son gendre R. Jestin et Kerbrat allèrent ensemble à la ferme et, après s'être procuré des vêtements civils, ils conduisirent le pilote américain chez le docteur de la Marnière à son domicile brestois. Quand, peu de temps après, le chirurgien échappa d'extrême justesse à l'arrestation et dut « prendre le maquis » avec les membres de sa famille, William C. Hawkins fut convoyé jusqu'à Concarneau d'où il gagna le maquis de Trégunc. Son évasion devait s'effectuer par la Plage Bonaparte lors de l'opération du 12 juillet 1944. En effet, il n'était plus question, à cette époque, d'utiliser les abords de l'île Guénioc comme lieu d'embarquement et, encore moins, de solliciter le concours des membres du groupe de résistance Lannilis-Landéda. Sans doute informée de l'activité suspecte de certains de ses membres, la police allemande avait cherché à arrêter Louis Bodiger le 28 mai. Mais le dynamique transporteur de Lannilis était parvenu à s'enfuir en s'éclipsant par une porte dérobée. Louis Le Borgne, de Pellan et Pronost, cultivateur à Tréoréon en Lannilis, le recueillirent successivement. Puis le docteur Riou l'amena au Moulin Renès en Plouvien chez M. Congard-Morvan, alias Fanch, où il demeura caché jusqu'en août. La gestapo avait proposé une récompense de dix mille francs à qui fournirait des renseignements à son sujet et, finalement, en représailles, elle arrêta son gendre Robert Jestin.

Joseph Mouden, cultivateur à Kélédern en Tréglonou, eut moins de chance. Lui qui avait si activement œuvré pour la réussite des embarquements, notamment en guidant, à maintes reprises, les aviateurs sur la plage et en transportant le matériel, se sentait l'objet d'une surveillance particulière. Ses amis lui demandèrent de quitter sa ferme pour fuir si possible en Angleterre mais il refusa. « Ils sont capables, disait-il, d'arrêter ma femme et mes enfants, voire mes frères à ma place. »
Il craignait, en outre, que les Allemands, de dépit, ne brûlassent sa ferme et celle de ses voisins en cas de fuite de sa part. Un jour de mai, les Allemands découvrirent un dépôt d'armes parachutées enterrées par Mouden dans un champ. Il paraissait évident que le cultivateur avait été victime d'une dénonciation de la part d'une personne qui le connaissait intimement et qui était très au courant de ses activités.

Seuls, les Allemands n'auraient jamais pu découvrir l'emplacement de la cachette qui se trouvait enfouie dans un champ de blé déjà haut. A la suite de cette découverte compromettante, Job Mouden fut conduit au Château de Trousilit en Tréglonou occupé par une troupe de policiers germaniques. Maître Provostic de Ploudalmézeau, M. Le Gall, garagiste, réfugié de Brest et des jeunes gens pris lors d'une rafle, furent le 31 mai les témoins de son supplice. Les interrogatoires, assortis d'horribles tortures, auraient été dirigées par Shad, chef de la gestapo, assisté dans ses œuvres par des sbires de la Milice Perrot, de sinistre mémoire (****).

Ainsi, bien que cela fût étranger à la nature spécifique de ces réseaux de renseignement et d'action, « VAR » et « Jade Fitzroy », selon les circonstances, se préoccupèrent du sort des aviateurs recueillis par les résistants. On ne peut donc pas vraiment les considérer comme des organisations d'évasion puisque leur rôle se borna le plus souvent à tirer profit des opérations maritimes conçues, à l'origine, pour récupérer exclusivement agents et courrier. Une nouvelle fois, on peut constater qu'il s'avéra bien difficile de maintenir un cloisonnement étanche, de préserver une spécialisation en matière de lutte clandestine, même pour les missions émanant du Colonel Buckmaster, responsable du secteur action du Special Operations Executive, partisan farouche de l'autonomie, très jaloux de son indépendance au sein de l'ensemble des réseaux britanniques. C'est dans cette optique qu'il faut apprécier l'efficacité des deux missions S.O.E. en Bretagne caractérisée par un nombre restreint de passages d'aviateurs. Cependant, dans l'histoire générale de ces réseaux d'évasion, la remarquable réussite de l'opération Felicitate II dans la nuit du 25 décembre 1943 à partir de l'île Tariec qui permit à trente-deux personnes, parmi lesquelles une forte majorité d'aviateurs, de gagner d'un seul coup l'Angleterre, constitua une date importante. Les Britanniques oublièrent échecs et déconvenues qui avaient précédé, provenant essentiellement des difficultés d'accès de la portion du littoral choisi, pour songer, avec un certain optimisme, à l'avenir de ce type d'embarquement sur la côte septentrionale de la Bretagne. Un mois plus tard, la M.G.B. 502 prenait en quelque sorte le relais de la M.G.B. 318, et venait audacieusement mouiller à quelques encablures du rivage de l'Anse-Cochat pour prendre livraison d'un premier groupe d'aviateurs. Elle inaugurait l'impressionnante série de succès des opérations Bonaparte.

(****) Job Mouden mourut en déportation. Boursier, Jean Person et Rose Virot furent aussi arrêtés et déportés. F. Coum succomba au cours de l'attaque d'un bastion allemand, le 6 août 1944, à Kerbabu en Lannilis



Manoir de Kerbabu

Brouennou

Extrait des Registres des déliberations
de la paroisse de Brouennou Evêché de Léon en
Basse Bretagne pour l'année 1789 ou est ecrit
comme suit.

Du Dimanche vingt-neuf mars Mil Sept Cents
quatre vingt neuf, à Issuë de la grand-Messe de l'église
paroissiale de Brouennou, nous soussignés Jean guizou
Du village de leurion, roparz Laot du lieu de poul ar barbu
prigent Thdalouneur, Claude Le foüon et guillaume abandé
Ces trois Derniers du village de Tréatglas, pierre Treguer
Du Lieu dit Daveran, Jean le forest du Lieu de croi
anys, Guillaume quemeneur du lieu du Stréatmeur, Jean
Laot de penarroréach, Jean Tillenou de pen ar Gerber
Jean Riharmic et Corentin Lucas du Bourg. les tous
habitans et composant le corps politique de ladite paroisse
de Brouennou: assemblé sur verte d'avertissement prônal
de ce jour Nous fait et convoqué au son de la cloche, au
Lieu ordinaire des déliberations du général d'icelle. comme
Etant tous Majeurs Compris dans les impositions de
Ladite paroisse. Dans obeir aux ordres du Roy jointes
par ses Lettres du Seize de ce mois Les réglements du Même
jour et Du quatre janvier Dernier et Ordonnance de
Monsieur Cottin des Kvodiés Monsieur Le Sénéchal de
la jurisdiction Royalle de Léon a les neven du vingt sept
Mars présent Mois, qui ont été tous lus, publiés et
affichés Conformément aux dits Réglements avons
procédé à la Rédaction de nôtre Cahier de doléances

plaintes et Remontrances, qui a été signé par ceux de
Nous qui savent signer. et les Suit. avons nommés pour
Députés Conseillers françois Noé Dosch Chevrier et Corsaire Députés
De la ville neuve Les deux Dolaspiroille dudit Brouwmon lesquels
Se sont chargés dudit Cahier pour le porter à l'assemblée de
Lorreveu Le premier avril prochain, laquelle se tiendra devant
Nous leur Cottondosch vodiés Sénéchal de les neveu. avec tous pouvoirs
Requis et necessaires Etat pour ce qui se fera en ladite assemblée que pour
Ce qui se fera en celle du Sept avril, Conformant qu'ils s'ensuivent
Ce qui est prescrits par les dites Lettres et réglements et ordonnances
Les droits de la province reservés fait et signé a Brouwmon les
Dits jour et année devant ainsi signé sur les registres J. Forest,
Jean Dharris, Stilmon, Gisbandre, Jh: Tregner, Robert Laot,
Jangurion, C. Fourn, J. Quemeneur, L: Lucas, J. Laot,
Jh: Olivier Délivré Son Sceau aux registres
Pour a Brouwmon Sous les Seings de nous
Dits Corps politique Soussigné. Les dits jour
et année devant Soussigné Sa Seule
et réservé

I: FOREST Jean Sébastien I: LIMON
C: ABANPRE P: TREGUER
Robert Laot IANGUISION
C. FOURN J. QUEMENEUR
C: LVCAS P. OLIVIER

Extrait des registres des délibérations de la paroisse de Brouvennou, évêché de Léon, en Basse Bretagne pour l'année 1789, où est écrit comme suit.

Du dimanche 29 mars 1789, à l'issue de la grand-messe de l'église paroissiale de Brouvënnou, nous soussignés, Jean Guiziou du village de Leuriou, Ropars Laot du lieu de Poul ar Barbu, Prigent L'Hoaleneur, Claude Le Fourn et Guillaume Abandré, ces trois derniers du village de Stréat Glas, Pierre Treguer du lieu de Kerdavezan, Jean Le Forest du lieu de Croix Anyz, Guillaume Quemeneur du lieu du Stréat Meur, Jean L'Aot de Pen ar Créach, Jean Tillenon de Pen ar Verges, Jean Bihannic et Corentin Lucas du bourg, les tous habitants et composant le corps politique de ladite paroisse de Brouënnou, assemblés en vertu d'avertissement prônal de ce jour nous fait, et convoqués au son de la cloche au lieu ordinaire des délibérations du général d'icelle, comme étant tous majeurs, compris dans les impositions de ladite paroisse, pour obéir aux ordres du roi joints par ses lettres du 16 de ce mois, les règlements du même jour et du 24 janvier dernier, et l'ordonnance de Monsieur Cosson de Kervodiés, Monsieur le sénéchal de la juridiction royale de Léon à Lesneven, du 27 mars présent mois, qui ont été tous lus, publiés et affichés conformément auxdits règlements, avons procédé à la rédaction de notre cahier de doléances, plaintes et remontrances, qui a été signé par ceux de nous qui savent signer, et ensuite avons nommé pour députés, ce acceptant, François Roué de Kerchernic et Corentin L'Hostis de La Villeneuve, les deux de la paroisse dudit Brouvennou, lesquels se sont chargés dudit cahier pour le porter à l'assemblée de Lesneven le 1er avril prochain, laquelle se tiendra devant Monsieur Cosson de Kervodiés, sénéchal de Lesneven, avec tous pouvoirs requis et nécessaires, tant pour ce qui se fera en ladite assemblée que pour ce qui se fera en celle du 7 avril, consentant qu'ils fassent ce qui est prescrit par lesdits lettres et règlements et ordonnances, les droits de la province réservés.

Fait et signé à Brouvennou lesdits jour et an que devant. Ainsi signé sur les registres J. Forest, Jean Bihanic, J. Tilnon, G. Abandre, P. Treguer, Robert Laot, Jan Guisiou, C. Fourn, G. Quemeneur, C. Lucas, J. Laot, P.Oeneur.

J(ean Le) Forest, Jean Bihanic, J(ean) Til(le)non

G(uillaume) Abandre, P(ierre) Treguer

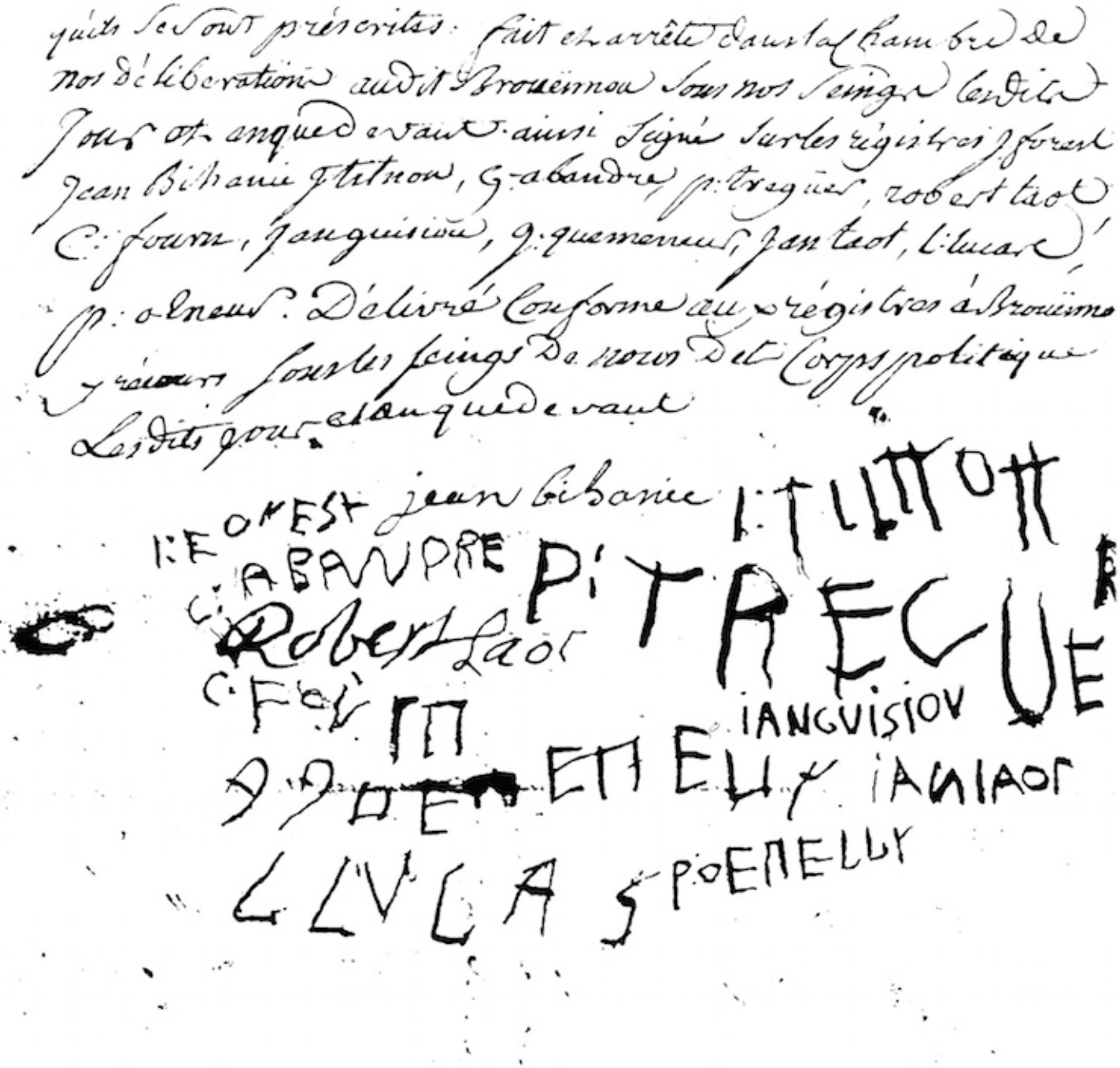
Robert Laot, Jean Guiziou

C(laude Le) Fourn, G(uillaume) Quemeneur

C(orentin) Lucas, Jean Laot, P(rigent L'H)o(al)(e)neur

Extrait des registres des deliberations de la paroisse de Brouennou evesché de Leon en Basse Bretagne et demande des plaintes et cahier de doleances du 29. mars 1789 ouvert. et clos... comme suit

Du vingt-neuf mars Mil Sept cents quatre vingt neuf. Nous Soussignés Jean guizion, Yvonnes Laot, prigent Lavalenec, Claude Le fourn, guillaume Labandré, pierre Croguec, Jean Leforest, guillaume quemeneur, Jean Laot, Jean Tillenon, Jean Bihannic, et Corentin Lucas. tous habitans majeurs, et composant le corps politique de la paroisse de Brouennou assemblé en vertu d'un ordonnance prônal de ce jour, pour nous conformer aux lettres du Roi ordonnance et reglement pour proceder a notre cahier de doleances plaintes et remontrances, nous prions Sa Majesté les Etats generaux de conserver a la province de Bretagne ses droits immunités, libertés franchises et previleges suivant le contrat de Mariage de la Duchesse anne et autres titres; d'ordonner la contribution egale de tous les impots sans exception entre tous les ordres de l'etat, art. 1er art. 22. art 3 de supprimer les droits de franc fiefs et les tailles et corvées, de permettre aux vassaux d'acquerir les droits de suite de Moulin a un prix qui sera fixé aux Etats generaux; de convertir la corvée aux grands chemins a un imposition payable par tous les sujets 23. du Roy notre sire, d'accorder des exemption pecuniaires a ceux qui feront des defrichements des secheresses ou des plantations de reformer les abus qui tournent a l'oppression du peuple et des cultivateurs, voulons, prions, et demandons que soit art. 22 accordé la juste demande reclamée par tous les Etats. et se sommes de vouer pour le soutien de la cause publique de la prudence avec laquelle ils se sont conduits; tout annonce qu'elle se conduira dans la suite avec le meme zele sans s'ecarter des regles de sagesse et de moderation. —



Extrait des registres des délibérations de la paroisse de Brouënnou, évêché de Léon, en Basse Bretagne et demandes, plaintes et cahier de doléances du 29 mars 1789, où est écrit comme suit.

Du 29 mars 1789, nous soussignés, Jean Guiziou, Ropars Laot, Prigent L'Hoaleneur, Claude Le Fourn, Guillaume Abandré, Pierre Treguer, Jean Le Forest, Guillaume Quemeneur, Jean L'Aot, Jean Tillenon, Jean Bihanic et Corentin Lucas, tous habitants majeurs, et composant le corps politique de la paroisse de Brouënnou, assemblés en vertu d'avertissement prônal de ce jour, pour nous conformer aux lettres du Roi, ordonnances et règlements pour procéder à notre cahier de doléances, plaintes et remontrances,

Nous prions Sa Majesté et les Etats généraux de conserver à la province de Bretagne ses droits, immunités, libertés, franchises et privilèges suivant le contrat de mariage de la duchesse Anne et autres titres.

D'ordonner la contribution égale de tous les impôts sans exception entre tous les ordres de l'Etat.

De supprimer les droits de francs-fiefs et les tailles et fouages.

De permettre aux vassaux d'acquérir les droits de suite de moulin à un prix qui sera fixé aux Etats généraux.

De convertir la corvée aux grands chemins à une imposition payable par tous les sujets du Roi notre Sire.

D'accorder des exemptions pécuniaires à ceux qui feront des défrichements, des dessèchements ou des plantations.

De réformer les abus qui tournent à l'oppression du peuple et des cultivateurs.

Voulons, prions, et demandons qu'il soit accordé la juste demande réclamée par le Tiers Etat, et ses hommes dévoués pour le soutien de la cause publique et la prudence avec laquelle ils se sont conduits ; tout annonce qu'elle se conduira dans la suite avec le même zèle sans s'écarter des règles de sagesse et de modération qu'ils se sont prescrites.

Fait et arrêté dans la chambre de nos délibérations audit Brouënnou sous nos seings lesdits jour et an que devant. Ainsi signé sur les registres J. Forest, Jean Bihanic, J. Tilnon, G. Abandre, P. Treguer, Robert Laot, C. Fourn, Jan Guisiou, G. Quemeneur, Jean Laot, C. Lucas, P.Oeneur.

J(ean Le) Forest, Jean Bihanic, J(ean) Til(le)non

G(uillaume) Abandre, P(ierre) Treguer

Robert Laot

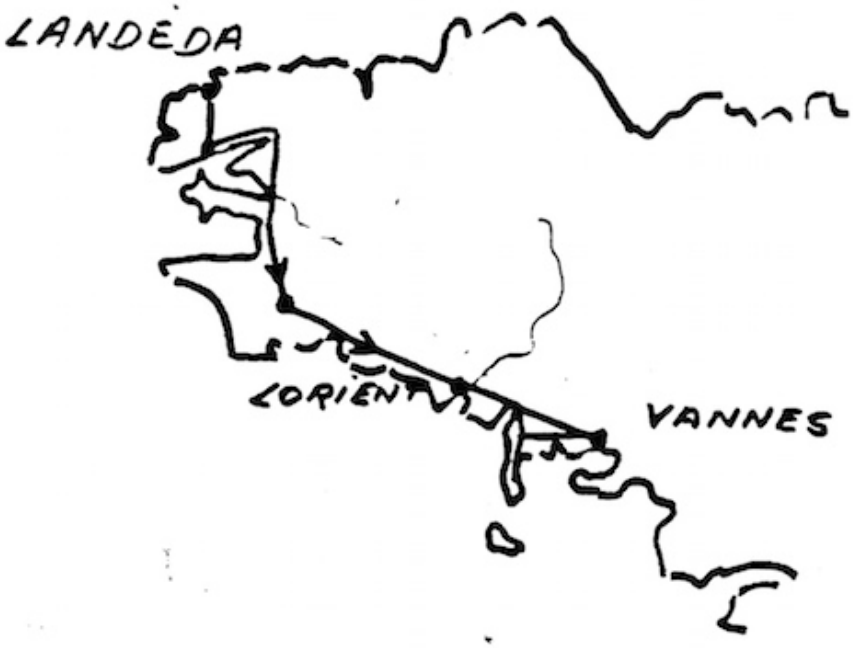
C(laude Le) Fourn, Jean Guiziou

G(uillaume) Quemeneur, Jean Laot

C(orentin) Lucas, P(rigent L'H)o(al)eneur


Roch la Serre
Roch de Tryzien
les Limanthieres
Roch Pendante
I Kerguenn
Fort Cezon
Isle Bilou
Broüennou
Landeda
Est

AMICALE CULTURELLE
DE LANDEDA



Dimanche 11 Juin 1989

golfe du morbihan

-7h:Départ du bourg.
-11h:VANNES:embarquement.
Traversée du golfe.
-12h30:LOCMARIAQUER:déjeuner.
Menu
Kir.
Timbale de poisson aux petits légumes.
Fricassée de poulet au cidre.
Fromage.
Salade de fruits.
Vin.Café.
-14h30:Visite:la pierre plate, le grand menhir brisé.
-15h30:LA TRINITE-SUR-MER.
-16h30:CARNAC
les alignements.
le tumulus Saint-Michel.
-17h30:la presqu'île de QUIBERON.
-18h30:ETEL.
Retour à Landéda.

L'AMICALE CULTURELLE vous souhaite une bonne journée.

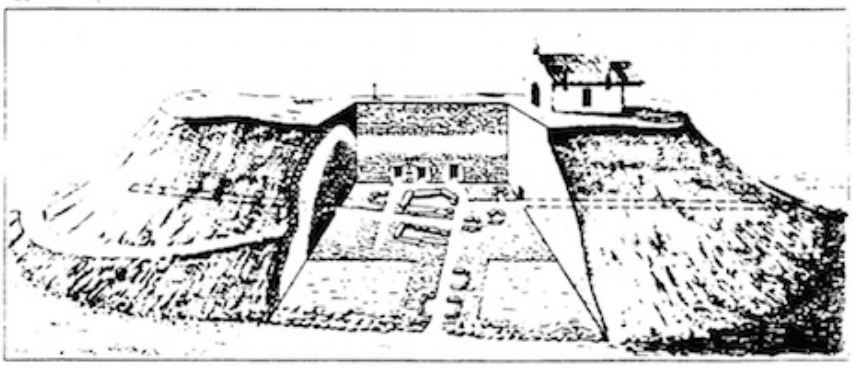
A une autre fois!



(D'après photo Yvon, Paris.)

Alignements de Kermario à Carnac

Plusieurs milliers de « grandes pierres », ou mégalithes, couvrent la région de Carnac. Seuls, des spécialistes peuvent apporter à leur examen une attention qui ne fléchit point. Le simple touriste a intérêt à ne pas émietter ses ressources d'admiration : il les concentrera sur quelques beaux exemples comme les alignements du Ménec à Carnac; le Grand Menhir et la Table des Marchands à Locmariaquer.



Tumulus St-Michel. — Coupe des chambres et galeries intérieures.